



► Compte rendu des travaux

8A

Conférence internationale du Travail – 111^e session, Genève, 2023

Date: 23 juin 2023

Séance plénière: Ouverture de la 111^e session de la Conférence internationale du Travail

Table des matières

	Page
Ouverture de la session.....	3
Élection du Président de la Conférence	3
Élection des Vice-présidents de la Conférence	5
Désignation des membres des bureaux des groupes.....	6
Constitution et composition des commissions de la Conférence.....	7
Demandes de représentation au sein des commissions de la Conférence présentées par des organisations internationales non gouvernementales.....	8
Allocution d'ouverture du Président de la Conférence.....	8
Présentation du rapport du Directeur général du Bureau international du Travail.....	10
Présentation du rapport de la Présidente du Conseil d'administration	13
Déclarations liminaires de la présidente du groupe des employeurs et de la présidente du groupe des travailleurs.....	16
Clôture de la séance.....	24

Lundi, 5 juin 2023, 11 h 15

Présidence de M^{me} Fuentes Julio, Présidente du Conseil d'administration du Bureau international du Travail, et de M. bin Samikh Al Marri

Ouverture de la session

M^{me} Fuentes Julio

Présidente du Conseil d'administration du Bureau international du Travail
(original espagnol)

J'ai l'honneur de vous souhaiter très cordialement la bienvenue à cette 111^e session de la Conférence internationale du Travail. Je suis Claudia Fuentes Julio, Ambassadrice et représentante permanente de la République du Chili à Genève. C'est avec un grand plaisir que je déclare ouverte la 111^e session de la Conférence internationale du Travail en ma qualité de Présidente du Conseil d'administration du Bureau international du Travail pour la période 2022-23.

Comme vous le savez, la présente session marque le retour de la Conférence à un mode de participation pleinement présentiel, parallèlement au maintien de certains dispositifs technologiques introduits à l'occasion des sessions virtuelles tenues ces dernières années. J'ai donc le plaisir de vous souhaiter à tous, gouvernements, travailleurs et employeurs, une cordiale bienvenue à Genève pour cette assemblée de première importance.

Élection du Président de la Conférence

M^{me} Fuentes Julio

Présidente du Conseil d'administration du Bureau international du Travail
(original espagnol)

Je vous propose de passer sans plus tarder aux questions inscrites à l'ordre du jour de la séance de ce matin, en commençant par la désignation de celui ou celle qui présidera la présente session de la Conférence internationale du Travail.

J'invite M^{me} Stasch, représentante du gouvernement de l'Allemagne, qui préside actuellement le groupe gouvernemental, à présenter le candidat proposé par son groupe.

M^{me} Stasch

Gouvernement (Allemagne), s'exprimant au nom du groupe gouvernemental
(original anglais)

En ma qualité de présidente du groupe gouvernemental, il m'incombe de présenter le candidat proposé pour la présidence de la 111^e session de la Conférence internationale du Travail, M. Ali bin Samikh Al Marri, ministre du Travail du Qatar. Cette proposition émane du groupe de l'Asie et du Pacifique, conformément au principe de rotation régionale en vigueur pour les désignations du Président et des Vice-présidents de la Conférence.

Au fil de sa longue carrière au service de l'État, M. bin Samikh Al Marri a exercé de nombreuses fonctions avant d'être nommé ministre du Travail du Qatar en octobre 2021. Il a présidé le Comité national des droits de l'homme du Qatar ainsi que la Commission arabe permanente pour les droits de l'homme de la Ligue des États arabes. Il a en outre joué un rôle actif dans diverses initiatives telles que le Forum des institutions nationales de défense des

droits de l'homme pour la région de l'Asie et du Pacifique et le Réseau arabe des associations nationales de défense des droits de l'homme.

M. bin Samikh Al Marri est titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat en sciences politiques. Certain des compétences et de l'expérience acquises par M. bin Samikh Al Marri, notamment en tant que Vice-président de la Conférence en 2022, le groupe gouvernemental ne doute pas qu'il saura conduire avec efficacité les travaux de la Conférence et lui adresse tous ses vœux de succès.

M^{me} Hornung-Draus

Vice-présidente employeuse du Conseil d'administration du Bureau international du Travail
(original anglais)

Au nom du groupe des employeurs, je souhaite appuyer la candidature de M. bin Samikh Al Marri.

M^{me} Passchier

Vice-présidente travailleuse du Conseil d'administration du Bureau international du Travail
(original anglais)

Lors de la séance d'ouverture de la Conférence, cette question est en général une simple formalité. Permettez-moi cependant de formuler aujourd'hui quelques observations succinctes au nom du groupe des travailleurs. Je tiens tout d'abord à rappeler que ce dernier est profondément attaché au principe fondamental de ce lieu, à savoir que les groupes de mandants ont toute latitude pour choisir leurs représentants. Ce principe, nous le portons dans notre cœur. En même temps, lorsque les mandants proposent des candidats à des fonctions essentielles dans la gouvernance de l'OIT, comme la présidence de la Conférence, nous attendons d'eux qu'ils veillent à ce que les candidats pressentis s'engagent à respecter pleinement le mandat et la structure tripartite de l'Organisation, ses principes fondamentaux, ses droits et ses valeurs, ainsi que son système de contrôle.

Le Qatar, pays dont la candidature a été proposée cette année pour présider la session de la Conférence, a récemment été le point de mire du système de contrôle de l'OIT, alerté par la violation des droits fondamentaux de bon nombre de travailleurs migrants dans le cadre des préparatifs de la Coupe du monde de la FIFA 2022. Nous devons, certes, reconnaître au Qatar le mérite d'avoir collaboré avec l'OIT, le mouvement syndical international et l'Organisation internationale des employeurs pour réformer en profondeur son système juridique, et saluer les progrès accomplis in situ.

Au lendemain de la Coupe du monde, des syndicats présents sur le terrain ont toutefois sérieusement mis en doute la volonté réelle du pays de continuer à faire tout son possible pour remédier à la situation critique que connaissent depuis longtemps les travailleurs migrants. D'où les entretiens approfondis qui se sont déroulés dernièrement sous la houlette partielle de l'OIT, et nous tenons à cet égard à exprimer notre gratitude au Directeur général et à son équipe pour leur engagement. Ces entretiens ont permis à toutes les parties de reconnaître que le Qatar devait se remobiliser et accélérer les réformes ainsi que leur mise en œuvre. Ils ont également permis aux participants de convenir d'un règlement concerté et rapide des questions en suspens, dans l'intérêt des travailleurs migrants du Qatar.

Un tel cheminement est toujours laborieux, mais force est de constater une fois encore qu'un dialogue social fructueux est gage de progrès. Nous félicitons le Qatar d'avoir resserré sa collaboration avec l'OIT et le mouvement syndical international et d'avoir fait savoir qu'il adhérerait sans réserve aux valeurs, principes, et droits fondamentaux de notre Organisation. Il nous tarde de voir les heureuses répercussions de cette nouvelle mobilisation. Il est certain que notre vœu le plus cher serait de voir des processus similaires s'enclencher dans d'autres pays de la région, et au-delà.

Cela dit, je déclare que le groupe des travailleurs est prêt à accepter que la présidence de la Conférence soit confiée au Qatar.

M^{me} Fuentes Julio

Présidente du Conseil d'administration du Bureau international du Travail

(original espagnol)

Après avoir pris connaissance du nom du candidat proposé par le groupe gouvernemental, qui a été dûment approuvé par le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs, je crois comprendre que la Conférence souhaite élire M. Ali bin Samikh Al Marri, ministre du Travail du Qatar, à la présidence de la 111^e session de la Conférence internationale du Travail.

M. bin Samikh Al Marri, je vous félicite très chaleureusement et vous invite à prendre place à la tribune.

(M. bin Samikh Al Marri, ministre du Travail du Qatar, est élu Président de la 111^e session de la Conférence internationale du Travail et prend place au fauteuil présidentiel.)

Le Président

(original arabe)

Je tiens à vous remercier de m'avoir investi de cette honorable charge. Je n'épargnerai aucun effort, aux côtés des autres membres du bureau, pour conduire les travaux de la Conférence en suivant ses usages, principes directeurs et règles établis de longue date. En outre, je mettrai tout en œuvre pour que la présente session de la Conférence soit couronnée de succès; je compte sur votre précieux soutien pour y parvenir.

Élection des Vice-présidents de la Conférence

Le Président

(original arabe)

Notre première tâche consiste à élire les Vice-présidents de la Conférence. J'invite la Greffière de la Conférence, M^{me} Dimitrova, à donner lecture des candidatures proposées par les trois groupes.

M^{me} Dimitrova

Greffière de la Conférence

(original anglais)

Les candidatures proposées pour les trois postes de Vice-président de la Conférence sont respectivement: pour le groupe gouvernemental, M^{me} Ajder (République de Moldova); pour le groupe des employeurs, M. Munthe (Norvège); et pour le groupe des travailleurs, M. Awan (Pakistan).

Le Président (original arabe)

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que ces propositions sont approuvées?

(Les propositions sont approuvées.)

Le Président (original arabe)

C'est avec plaisir que j'invite les autres membres du bureau à se joindre à moi à la tribune.

Désignation des membres des bureaux des groupes

Le Président (original arabe)

Nous allons maintenant procéder à la désignation des membres des bureaux du groupe gouvernemental, du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs. Naturellement, chaque groupe choisit les membres de son bureau en toute autonomie. Les noms que vous voyez s'afficher à l'écran sont ceux des candidats proposés par les groupes (reproduits ci-après):

Groupe gouvernemental

Présidente	M ^{me} Stasch (Allemagne)
Vice-présidente	M ^{me} Imene-Chanduru (Namibie)

Groupe des employeurs

Présidente	M ^{me} Hornung-Draus (Allemagne)
Vice-présidents	M. Furlan (Brésil)
	M. Mackall (États-Unis d'Amérique)
	M. Matsui (Japon)
	M. Matthey (Suisse)
	M ^{me} Mugo (Kenya)
Secrétaire	M. Suárez Santos (Organisation internationale des employeurs)

Groupe des travailleurs

Présidente	M ^{me} Passchier (Pays-Bas)
Vice-présidents	M. Atwoli (Kenya)
	M. Dimitrov (Bulgarie)
	M ^{me} Gono (Japon)
	M. De Lisboa (Brésil)
Secrétaire	M. Beirnaert (Confédération syndicale internationale)

Constitution et composition des commissions de la Conférence

Le Président

(original arabe)

La question suivante à notre ordre du jour porte sur la constitution et la composition des commissions permanentes et des commissions techniques chargées d'examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence. Le Règlement de la Conférence prévoit la constitution des commissions et du comité permanents suivants: la Commission de vérification des pouvoirs, la Commission des finances, la Commission des affaires générales, la Commission de l'application des normes et le Comité de rédaction.

Outre ces commissions permanentes, la Conférence voudra sans doute constituer les commissions ci-après chargées d'examiner respectivement les points IV, V et VI de l'ordre du jour de la Conférence et de présenter un rapport à leur sujet: la Commission normative sur les apprentissages; la Commission chargée de la discussion récurrente sur la protection des travailleurs et la Commission chargée de la discussion générale sur une transition juste.

Le secrétariat a été informé par les groupes de la nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs, qui sont les suivants: M^{me} Samuelsen (Norvège) pour le groupe gouvernemental, M. Yllanes Martínez (Mexique) pour le groupe des employeurs et M. Vogt (États-Unis d'Amérique) pour le groupe des travailleurs.

La Commission des finances comprend un délégué gouvernemental de chacun des États Membres de l'Organisation représenté à la Conférence. L'inscription à cette commission n'est pas nécessaire.

En ce qui concerne la Commission des affaires générales, la pratique veut que sa composition corresponde à celle du Conseil d'administration. Elle est donc composée de tous les membres gouvernementaux, titulaires et adjoints, du Conseil d'administration ainsi que de tous les membres employeurs et travailleurs, titulaires et adjoints, désignés par leurs groupes respectifs. Comme l'a recommandé le Conseil d'administration, la Conférence souhaitera sans doute renvoyer les points VII, VIII et IX de l'ordre du jour à la Commission des affaires générales pour examen et rapport.

En ce qui concerne le Comité de rédaction, celui-ci sera composé, conformément à l'article 9 du Règlement de la Conférence, par la commission qui lui soumet un texte, à savoir, pour la présente session, la Commission normative.

La composition des commissions telle que proposée par les groupes est communiquée aux participants sur le [site Web de la Conférence](#).

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve la constitution des commissions ainsi que leur composition telles que proposées?

(Les propositions sont approuvées.)

Demandes de représentation au sein des commissions de la Conférence présentées par des organisations internationales non gouvernementales

Le Président (original arabe)

Conformément à l'article 2, paragraphe 2 k), du Règlement de la Conférence, le Conseil d'administration a invité certaines organisations internationales non gouvernementales à se faire représenter à la 111^e session de la Conférence, étant entendu qu'il appartiendra à la Conférence d'examiner leurs demandes tendant à assister aux séances des commissions traitant des questions à l'ordre du jour pour lesquelles elles ont manifesté un intérêt particulier.

Conformément à l'article 36, paragraphe 6, du Règlement de la Conférence, celle-ci souhaitera peut-être inviter les organisations figurant dans le document intitulé *Participation of international non-governmental organizations in Committees of the International Labour Conference*, qui est publié sur le site Web de la Conférence, à se faire représenter aux commissions concernées.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve cette proposition?

(La proposition est approuvée.)

Allocution d'ouverture du Président de la Conférence

M. bin Samikh Al Marri

Président de la 111^e session de la Conférence internationale du Travail
(original arabe)

Permettez-moi tout d'abord de remercier les gouvernements de la région Asie-Pacifique et le groupe gouvernemental d'avoir confié au Qatar la présidence de la 111^e session de la Conférence internationale du Travail. Je tiens également à exprimer ma gratitude aux groupes des employeurs et des travailleurs, qui ont respectivement soutenu ma nomination.

Nous apprécions à sa juste valeur la marque de confiance qui nous est témoignée en consacrant la fructueuse coopération qui s'est développée, surtout ces dernières années, entre le Qatar, d'une part, et l'Organisation internationale du Travail et ses mandants tripartites, d'autre part, coopération qui se poursuit malgré certaines difficultés que nous nous emploierons sans relâche à surmonter.

Nous nous réunissons dans un contexte mondial où règne l'incertitude sur fond de crises multiples, et l'occasion d'examiner des problématiques intéressantes à la fois les travailleurs, les employeurs et les gouvernements du monde entier tombe ainsi à point nommé.

Les questions inscrites à l'ordre du jour de la 111^e session de la Conférence sont étroitement liées à la stratégie nationale de développement du Qatar. J'ai du reste la conviction que cela vaut aussi pour bien des gouvernements représentés dans cette salle.

Le rapport du Directeur général dont nous sommes saisis, et qui s'intitule *Faire avancer la justice sociale*, nous rappelle qu'il est nécessaire de faire progresser la justice sociale et de promouvoir le travail décent dans le monde entier. Ce rapport analyse certaines réalités auxquelles le monde du travail est aujourd'hui confronté, comme les inégalités, l'insécurité et

la pauvreté endémique. Il met aussi en lumière les perspectives stratégiques qui s'offrent à nous, aux plans tant national qu'international, pour tenter d'y remédier, en adossant notamment une vaste coalition mondiale à la coopération multilatérale en faveur de la justice sociale.

La question numéro un est sans aucun doute celle du changement climatique, car elle métamorphose le monde du travail. C'est pourquoi j'ai hâte de voir débiter la discussion générale sur une transition juste, sachant qu'une telle transition environnementale permettra au Qatar de diversifier son économie.

J'en arrive maintenant à la deuxième question de notre ordre du jour, à savoir la discussion normative sur les apprentissages, lesquels représentent également l'une de nos priorités nationales. Des apprentissages de qualité, ainsi que d'autres types de formation, sont essentiels pour que les travailleurs, qataris et non qataris, puissent intégrer avec succès les rangs des futurs secteurs stratégiques.

La troisième question concerne la discussion récurrente sur la protection des travailleurs. Vous êtes nombreux à savoir que cette question est étroitement liée aux réformes du travail actuellement mises en œuvre au Qatar. Dans ce contexte, le rapport intitulé *Ne laisser personne de côté: mettre en place une protection inclusive des travailleurs dans un monde du travail en mutation* fait écho à deux ensembles de lois nationales qui sont entrées en vigueur en 2021 et portent respectivement sur le salaire minimum et le stress dû à la chaleur au travail. Vous savez sans doute par ailleurs qu'en 2017 nous avons adopté une législation sur le travail domestique: le système de la *kafala* (parrainage) a été aboli dans le cadre des réformes visant le régime des contrats, et des commissions mixtes réunissant travailleurs élus et représentants patronaux ont été mises sur pied. C'est aussi depuis 2017 que notre mécanisme de plaintes est accessible en ligne, qu'il existe des commissions de règlement des conflits du travail et qu'un fonds de soutien aux travailleurs a vu le jour. Ces changements majeurs ont une incidence sur la protection des travailleurs. Il va sans dire que ce vaste chantier est toujours en cours et qu'il reste encore beaucoup à faire, mais nous avons la ferme volonté d'atteindre notre objectif.

Comme le souligne le rapport sur la protection des travailleurs qui a été soumis à la Conférence, des systèmes efficaces de dialogue social contribuent à une protection inclusive, adéquate et efficace des travailleurs. Le Qatar explore actuellement les pistes à suivre pour instaurer un dialogue social entre le gouvernement, les employeurs et les travailleurs; or il s'agit là d'un processus dont le modèle n'est pas reproductible. Le fait est que les sociétés ne sont pas toutes identiques, pas plus que ne le sont les marchés du travail. Si l'on veut qu'ils s'inscrivent dans le long terme, les changements doivent être adaptés au contexte et aux réalités qui sont les nôtres.

L'an dernier, en 2022, le Qatar a eu la fierté d'assurer la vice-présidence de la 110^e session de la Conférence internationale du Travail. L'une des résolutions adoptées à cette occasion a promu l'inclusion d'un milieu de travail sûr et salubre au rang des principes et droits fondamentaux au travail, et confère à la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, et à la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, le statut de conventions fondamentales en matière de sécurité et de santé au travail (SST). Nous continuons d'examiner la possibilité de faire ratifier ces instruments relatifs à la SST dans un avenir proche, ainsi que les moyens d'en transposer les principes au plan national dans nos législations, politiques et programmes afin de consolider leur mise en œuvre. Nous venons par ailleurs de créer au sein du ministère une division indépendante chargée de la sécurité et de la santé au travail et allons étudier s'il est possible de créer un institut de la sécurité et de la santé au travail, lequel aurait essentiellement une vocation de recherche, de collecte de données, de formation et de certification.

Nous avons également entamé des discussions avec le Bureau à propos d'un nouveau programme pour la période 2024-2027. Ces discussions approfondies, qui prennent appui sur les éléments d'appréciation les plus récents, devraient permettre de régler de concert les points de détails encore en suspens. Nous avons en outre invité les fédérations syndicales internationales à poursuivre leur partenariat avec le Qatar afin d'étoffer la protection offerte aux travailleurs.

Présentation du rapport du Directeur général du Bureau international du Travail

Le Président (original arabe)

J'ai maintenant l'honneur de donner la parole au Directeur général du Bureau international du Travail et Secrétaire général de la Conférence, M. HOUNGBO, afin qu'il expose sa vision des travaux qui seront menés dans le cadre de la présente session de la Conférence, et qu'il présente son rapport intitulé *Faire avancer la justice sociale*, accompagné de son annexe intitulée *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*.

M. HOUNGBO

Directeur général du Bureau international du Travail et Secrétaire général de la Conférence

Bienvenue à cette 111^e session de la Conférence internationale du Travail. À l'entame de mes propos, je voudrais d'abord féliciter les membres du Présidium pour leur élection afin de diriger les travaux de cette Conférence. Nous nous réunissons à nouveau en présentiel à un moment charnière du marché du travail. Un moment où les progrès technologiques et scientifiques continuent de façonner les nouvelles formes de travail, génèrent des milliers d'emplois, sans oublier les gains de productivité.

Au même moment, tous les pays, sans exception aucune, poursuivent leurs efforts de réabsorption des gains économiques et sociaux perdus en raison de la COVID-19, faut-il le reconnaître, même si force est de constater que ces efforts sont plutôt mis à mal par les nombreuses crises qui secouent le monde de nos jours. Ces transformations structurelles du marché du travail se poursuivront sans aucun doute.

S'il est vrai que plusieurs pays aujourd'hui sont confrontés à une pénurie de compétences, à l'impact des changements démographiques sur le marché du travail, d'autres États Membres font face à la migration économique et dans certains cas à la fuite de cerveaux, tout en souhaitant développer les compétences nationales de leur main-d'œuvre pour satisfaire leurs propres marchés de l'emploi.

S'il est vrai que les pays à revenu élevé ont globalement retrouvé leur niveau socio-économique pré-COVID-19, il est aussi vrai que le tableau est un peu plus sombre pour l'ensemble des pays à faible revenu. Ainsi, l'*Observatoire de l'OIT sur le monde du travail*, publié la semaine dernière, indique un niveau de chômage mondial estimé à environ 191 millions de personnes, niveau à peine inférieur à celui d'avant-crise.

Les pays à faible revenu sont confrontés à un déficit d'emploi de 21,5 pour cent contre 8,2 pour cent pour les pays à revenu élevé. La situation est plus inquiétante pour ces pays à faible revenu qui font face en plus à la question du surendettement: pour ces pays, le déficit d'emplois est plutôt de 25,7 pour cent, reflétant ainsi l'impact de la problématique de l'espace fiscal et du surendettement sur le marché du travail.

Si ce marché du travail est aujourd'hui caractérisé par des jeunes toujours plus dynamiques et toujours mieux formés, il n'en reste pas moins vrai qu'un jeune sur cinq est sans emploi et évolue en dehors du système éducatif et de formation. Ceci contribue largement et négativement à la problématique de l'économie informelle, dont la situation malheureusement s'empire depuis la pandémie de COVID-19.

Malgré les efforts des gouvernements et aussi des banquiers centraux pour juguler cette inflation galopante (inflation qui devrait perdurer autour de 7 pour cent en 2023 selon le Fonds monétaire international), l'augmentation globale des salaires est restée bien en deçà de la montée des prix, entraînant ainsi une dégradation presque constante du pouvoir d'achat surtout pour les tranches les plus vulnérables de notre société.

Si l'on accueille favorablement les gains de productivité et leur impact positif sur l'économie, l'on se doit également de rappeler le fossé toujours plus grand qui sépare la croissance de la productivité, d'un côté, et celle des salaires, de l'autre, sans oublier la multitude des micros et petites entreprises créatrices d'emplois qui doivent déposer leur bilan.

Mon message est simple. Nul ne devrait, nul ne saurait pratiquer la politique de l'autruche. Les avancées salutaires dérivées de la quatrième révolution industrielle qui promet une transformation radicale des modes de production, les bouleversements démographiques, l'impérieuse nécessité d'une décarbonation de l'économie constituent, et à juste titre, des opportunités pour un futur meilleur pour nous toutes et nous tous. Mais en même temps, les inégalités ne cessent de se creuser. Il est aberrant de constater qu'à ce jour 4 milliards de nos concitoyens n'ont aucune protection sociale et que 214 millions des travailleurs gagnent moins que le seuil de pauvreté. Comment pouvons-nous expliquer que, aujourd'hui encore, les femmes gagnent en moyenne 20 pour cent de moins par heure que leurs collègues hommes?

Je crois fondamentalement que nous ne saurions rester spectateurs devant la résurgence du travail des enfants et du travail forcé. Nous ne saurions rester spectateurs devant les risques de discrimination, quelle qu'elle soit – les risques d'exclusion, les risques de violence et d'harcèlement.

Bref, en un mot, il nous faut continuer d'appuyer sur cet accélérateur de la justice sociale. Justice sociale, qui, faut-il le rappeler, est, et demeure, cette pierre angulaire et la raison d'être première de notre Organisation. Elle est aussi à la base de l'agenda social des Nations Unies, depuis la création des Nations Unies.

L'initiative d'une Coalition mondiale pour la justice sociale se veut de rassembler tous les acteurs et actrices de bonne volonté du monde du travail mais aussi du système des Nations Unies, des institutions financières internationales, les banques multilatérales de développement, le secteur privé, la société civile, le monde universitaire, les bilatéraux afin de galvaniser nos efforts vers une meilleure justice sociale.

À court terme, nous voudrions élever le débat politique sur la nécessité d'intégrer systématiquement l'agenda social dans tous ces grands rendez-vous internationaux, régionaux et locaux. Ensemble, d'ici la fin de l'année courante, nous souhaitons définir les grandes thématiques sur lesquelles nous devons faire porter ces efforts supplémentaires. L'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes lancé par le Secrétaire général António Guterres de l'Organisation des Nations Unies, avec mon prédécesseur Guy Ryder, en est un bon exemple.

La lutte contre les inégalités et l'informalité et l'accès pour tous et pour toutes à l'éducation et à l'apprentissage constituent d'autres exemples, de même que l'intégration des droits de l'homme et des droits au travail dans les accords commerciaux et les chaînes d'approvisionnement.

La Coalition mondiale pour la justice sociale vise à accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en mobilisant les acteurs du système multilatéral pour mieux aligner leurs actions sur les objectifs de justice sociale.

S'appuyant sur le mandat de l'OIT en matière de justice sociale, la Coalition vise à équilibrer les considérations environnementales, économiques et sociales dans la conversation mondiale, y compris la réforme de l'architecture financière internationale qui se dessine. Nous voudrions plaider pour la cohérence des politiques et l'investissement dans la protection sociale et le travail décent. Nous voulons approfondir le discours sur la refonte du système financier pour mieux soutenir l'économie réelle et les emplois décents afin d'assurer une approche centrée sur l'humain.

Depuis ma prise de fonction, j'ai eu l'opportunité de visiter plusieurs États Membres. J'ai pu constater les effets néfastes des crises successives, l'augmentation des inégalités, la question brûlante du coût de la vie, pour ne nommer que quelques-uns de ces défis. Cependant, j'ai été également témoin de la détermination de nombreux gouvernements et partenaires sociaux à faire face à ces défis, ainsi qu'à ces nouveaux enjeux.

Il existe, fort heureusement, une réelle volonté de s'attaquer aux obstacles structurels qui entravent le progrès économique et social. Je parle ici d'un engagement pour faire en sorte que les nouvelles technologies créent des emplois décents pour fournir les compétences et le soutien nécessaires à la transition juste afin que travailleuses et travailleurs, ainsi que les entreprises, surtout les petites et moyennes entreprises (PME), puissent bénéficier de la nouvelle économie à faible intensité de carbone, et pour soutenir la protection sociale dans des sociétés toujours plus justes, plus cohésives et plus résilientes. C'est pour toutes ces raisons que mon premier rapport à la Conférence porte sur l'objectif «Faire avancer la justice sociale».

Je voudrais ici remercier chaleureusement les chefs d'État et de gouvernement, les représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs, les collègues des agences du système multilatéral et autres dirigeants qui ont accepté de prendre part au Sommet sur le monde du travail: La justice sociale pour tous.

Dans ce contexte, nous devons renforcer notre attachement à un multilatéralisme efficace. Il doit se matérialiser, au sein de l'OIT et au-delà de notre Organisation, par un engagement constructif et une recherche de solutions partagées et consensuelles.

Face aux risques de divisions, face aux risques d'enracinement et face aux risques de polarisation des diverses opinions, nous avons le devoir, je veux dire l'obligation morale, de plutôt maximiser l'usage de la diplomatie pour rapprocher les points de vue des différents groupes. *In fine*, à un moment où, reconnaissons-le, le multilatéralisme est plutôt mis à mal, nous devons tout faire pour assurer la primauté de la force de la diplomatie internationale sur la diplomatie de la force.

Nous devons essayer de comprendre les points de vue des uns et des autres, de chercher des terrains d'entente et de faciliter l'inclusion. À l'OIT, cela signifie aussi faire avancer la ratification de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation Internationale du Travail, 1986, afin que nous puissions progresser dans la démocratisation de la gouvernance de notre Organisation.

Il est de mon devoir, en tant que Directeur général, d'attirer votre attention sur ce malaise. Parce qu'en effet, il y a ce malaise. Deux tiers des États Membres, soit 125 pays, ont ratifié ledit amendement. Mais sa mise en œuvre demeure illusoire et bloquée par huit des dix États Membres ayant l'importance industrielle la plus considérable. Cet état des choses est contraire à nos valeurs de démocratie et de justice sociale.

Gardons à l'esprit toute notre expérience de négociation tripartite au cours des deux prochaines semaines afin de parvenir à un consensus au sein des différentes commissions de la Conférence. Tout d'abord, en plus des travaux habituels de la Commission de l'application des normes, j'attends avec impatience la discussion de l'Étude d'ensemble sur la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes au travail. Deuxièmement, la Commission normative sur l'apprentissage se penchera sur la nécessité cruciale de promouvoir un apprentissage de qualité dans le cadre de politiques adéquates. Troisièmement, la Commission chargée de la discussion récurrente sur la protection des travailleurs, nous indiquera d'ailleurs les futures priorités en matière de renforcement des institutions du travail, dans l'esprit de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, 2019. Je ne peux que me réjouir de l'importance que tous les participants et participantes attachent à cette question. Quatrièmement, face aux défis du changement climatique, la Commission chargée de la discussion sur la transition juste examinera les effets sur le monde du travail de la transition vers une économie à faible intensité de carbone. Cinquièmement, je ne saurai oublier la Commission des affaires générales, dont les conclusions cette année sont particulièrement attendues. Enfin, les travaux de la Commission des finances se focaliseront sur l'adoption du programme et budget pour la période biennale 2024-25. L'adoption du budget est essentielle pour nous, afin de fournir les ressources nécessaires en vue de mettre en œuvre des solutions appropriées et centrées sur l'humain, et de faire progresser notre défi de justice sociale.

Au cours de cette Conférence, vous aurez aussi l'opportunité d'examiner mon rapport sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés, rapport qui confirme malheureusement des conditions du marché du travail qui demeurent pénibles, un niveau de chômage élevé et une augmentation du niveau de pauvreté, surtout à Gaza où le taux de pauvreté est monté de 59 pour cent à 65 pour cent. Le BIT continuera à fournir une assistance technique à l'Autorité palestinienne, ainsi qu'aux travailleurs et employeurs en Palestine.

Profitons donc de cette Conférence pour construire un monde plus stable, un monde plus équitable avec des transitions justes, des apprentissages de qualité qui soutiennent les compétences et le potentiel d'emploi des jeunes, une protection du travail inclusive et efficace et surtout, plus de travail décent.

Présentation du rapport de la Présidente du Conseil d'administration

Le Président (original arabe)

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à la Présidente du Conseil d'administration pour la période 2022-23, M^{me} Fuentes Julio, afin qu'elle nous présente son rapport sur les activités menées par le Conseil d'administration au cours de cette période. Le rapport peut être consulté sur le site Web de la Conférence, sous la cote [ILC.111/Rapport I\(B\)](#)

M^{me} Fuentes Julio

Présidente du Conseil d'administration du Bureau international du Travail
(original espagnol)

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance mon rapport, paru sous la cote ILC.111/Rapport I(B). Vous y trouverez un résumé des principales questions examinées par le Conseil d'administration depuis la 110^e session de la Conférence internationale du Travail. Il convient de rappeler que ce rapport vise à informer l'ensemble des Membres de l'Organisation des décisions prises par le Conseil d'administration, dont la composition est limitée et change tous les trois ans. Cet exercice est d'autant plus important que lesdites décisions fixent l'orientation des travaux de l'Organisation au sein de chacun de ses États Membres.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais remercier les membres tripartites du Conseil d'administration pour le dévouement avec lequel ils se sont acquittés de leurs fonctions au cours des douze derniers mois. La vivacité des débats et le grand nombre de questions à examiner ont imposé un rythme de travail intense à tous les délégués ainsi qu'au personnel du Bureau, qui nous a apporté un indéfectible soutien. Mais, grâce à notre volonté d'aboutir à des résultats constructifs, nous sommes d'une manière générale parvenus à concilier des positions divergentes en recherchant le consensus. Notre tâche n'a pas été facile, mais nous l'avons globalement menée à bien. Je vous remercie tous pour vos efforts et votre engagement.

Avant de vous exposer les résultats de cet effort commun, je tiens à souligner combien mon élection à la présidence du Conseil d'administration a été importante pour mon pays, qui n'avait plus été représenté à cette fonction depuis le début des années quatre-vingt-dix. Cette opportunité a donc été à la fois un grand défi et une formidable responsabilité. J'espère de tout cœur avoir dignement représenté l'ensemble des acteurs du monde du travail qui, à l'échelle de mon pays et de l'Amérique latine mais aussi des autres régions, œuvrent à l'instauration du travail décent en tant que moyen de parvenir à une véritable justice sociale pour les générations actuelles et les suivantes. Tel a été en tout cas le principe directeur qui a sous-tendu la présidence chilienne du Conseil d'administration.

Au cours de mon mandat, le Conseil d'administration a progressivement abandonné les modalités imposées par la pandémie de COVID-19 pour recommencer à se réunir exclusivement en présentiel. Cette expérience a clairement montré que le rôle des interactions humaines dans l'efficacité des négociations ne saurait être sous-estimé. Il importe toutefois de reconnaître les avantages que présente la participation à distance, pour autant qu'elle se déroule dans des conditions appropriées. Même s'il est vrai que la participation à distance garantit une plus grande inclusivité et offre un service supplémentaire que nous continuerons de proposer lors de futures sessions, il est clair qu'elle ne sera jamais aussi efficace que les négociations en présentiel.

En mars 2022, le Conseil d'administration a élu son onzième Directeur général, M. Gilbert F. Hounbo, qui a pris ses fonctions pendant mon mandat, le 1^{er} octobre 2022.

Le nouveau Directeur général a clairement défini ses objectifs et le cap qu'il souhaite donner à l'Organisation. Il entend notamment constituer une Coalition mondiale pour la justice sociale à l'occasion de la présente session de la Conférence, question qui a été examinée par le Conseil d'administration. Cette initiative arrive à point nommé pour répondre à l'appel lancé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en faveur d'un nouveau contrat social et s'inscrit dans le droit fil du Sommet social mondial qui se tiendra en 2025. Je ne doute pas que la Coalition contribuera à ces deux initiatives.

La Coalition mondiale pour la justice sociale traduit la volonté du Directeur général de faire progresser la justice sociale par la promotion du travail décent. Elle doit permettre à l'Organisation d'approfondir et de renforcer l'engagement de la communauté internationale en faveur de la justice sociale. Elle devrait aussi favoriser la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable. Enfin, la Coalition contribuera à promouvoir, orienter et renforcer les initiatives nouvelles et existantes dans les domaines stratégiques nécessitant une solidarité, une cohérence et une coordination accrues. Monsieur le Directeur général, je vous souhaite plein succès dans les prochaines étapes de cette initiative conjointe, et j'invite les mandants tripartites de l'Organisation à continuer de guider le Bureau sur cette voie, afin que la Coalition puisse prendre corps, pour le bien de tous.

Comme vous le savez, le Conseil d'administration a également consacré de longues heures à l'examen des Propositions de programme et de budget pour 2024-25 présentées par le Directeur général. À ce sujet, le Conseil d'administration a rédigé une résolution qui sera soumise pour adoption à la présente session de la Conférence et dont est saisie la Commission des finances. Les propositions de programme et de budget que la commission examinera fixent le cap de l'Organisation pour la prochaine période biennale. Il est donc de la plus haute importance que la Conférence adopte un programme et budget à la présente session, étant donné que l'orientation et l'impact de l'action que mènera l'OIT au cours des deux prochaines années en dépendent. Conscient de l'importance de l'enjeu, le Conseil d'administration n'a ménagé aucun effort pour jouer pleinement son rôle dans ce processus. J'adresse à la Commission des finances tous mes vœux de succès pour ses travaux et espère qu'elle sera en mesure de soumettre la résolution attendue le lundi 12 juin pour adoption par la plénière de la Conférence.

Cette année, le Conseil d'administration a également assuré le suivi de plusieurs résolutions adoptées précédemment par la Conférence. Il s'agissait notamment de la Résolution concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire, de la Résolution concernant l'inclusion d'un milieu de travail sûr et salubre dans le cadre des principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT et de la Résolution concernant le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Le Conseil d'administration a également assuré le suivi des cas de non-respect des normes internationales du travail examinés au titre de différents articles de la Constitution de l'OIT. Les discussions menées à ce sujet ont montré une fois de plus que l'action normative de l'Organisation, lorsqu'elle va de pair avec une volonté politique claire des États Membres concernés, permet de faire progresser le dialogue social et la justice sociale de manière tangible. Dans ce contexte, je voudrais féliciter les mandants tripartites de tous les États Membres figurant dans la liste des cas dont l'examen était inscrit à l'ordre du jour des sessions du Conseil d'administration de l'année écoulée pour le dévouement et la détermination avec lesquels ils se sont employés à promouvoir les principes et les valeurs qui, jour après jour, motivent notre action commune.

Je voudrais en guise de conclusion dire que ce fut pour moi un honneur et un privilège de présider le Conseil d'administration du Bureau international du Travail. Alors que mon mandat touche à sa fin, j'espère que les nobles principes fondateurs de l'OIT continueront, sous la nouvelle administration, de fertiliser le terreau de l'avenir du travail afin que nous puissions en récolter les fruits, dans l'intérêt d'une paix durable fermement ancrée dans la justice sociale.

Je souhaiterais aussi remercier les vice-présidentes, ici présentes, du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs pour le travail que nous avons accompli ensemble au cours des douze derniers mois. Il y a lieu de rappeler que, pour la deuxième année consécutive, les trois membres du bureau de la Conférence étaient des femmes, ce qui devrait être un motif de grande fierté et de satisfaction pour nous tous.

Je me réjouis de vous retrouver à la 348^e session du Conseil d'administration qui se tiendra le samedi 17 juin et de passer à cette occasion le relais à celui ou celle qui me succédera. Sur ces mots, je vous sou mets mon rapport sur les travaux du Conseil d'administration pour la période allant de juin 2022 à juin 2023. Je vous remercie de votre attention.

Déclarations liminaires de la présidente du groupe des employeurs et de la présidente du groupe des travailleurs

Le Président (original arabe)

Nous allons à présent écouter les déclarations liminaires de la présidente du groupe des employeurs et de la présidente du groupe des travailleurs, afin qu'elles exposent le point de vue de leurs groupes respectifs sur les travaux de la Conférence.

M^{me} Hornung-Draus **Présidente du groupe des employeurs** (original anglais)

Au nom du groupe des employeurs, je tiens tout d'abord à féliciter le Président et les Vice-présidents pour leur élection à cette 111^e session de la Conférence internationale du Travail. Ils président une session importante, qui se positionne sur un échiquier international évolutif et complexe, où les défis à relever sont nombreux, mais les chances à saisir aussi. Dans ce contexte, il importe plus que jamais que l'OIT concentre ses efforts sur sa mission et reste fidèle à son mandat – le monde du travail – ainsi qu'à ses valeurs et principes universels, lesquels sont définis et adoptés par la Conférence internationale du Travail, l'organe décisionnel suprême de l'Organisation, dans le plein respect de la diversité sociale, économique et culturelle de ses États Membres.

Au cours des deux semaines à venir, nous devons garder à l'esprit que l'obtention d'un consensus tripartite est le garant de résultats justes et équitables et d'une mise en œuvre effective, car seul le consensus peut recueillir l'assentiment de tous les acteurs concernés. Il doit donc inspirer nos discussions. La diversité des points de vue crée des divergences qu'il convient de surmonter en faisant preuve de bonne volonté, dans un esprit de consensus fondé sur le respect de tous les mandants de cette Organisation. Nous ne devons pas laisser nos divergences faire du consensus l'exception.

Les employeurs, les travailleurs et les gouvernements doivent œuvrer de concert et faire tout leur possible pour parvenir au consensus. Quant au Bureau, il doit agir avec intégrité et impartialité, s'efforcer de fédérer l'ensemble des mandants et s'abstenir de prendre parti. Je suis sûre qu'en procédant ainsi, nous surmonterons les tensions et les moments difficiles qui émaillent nos délibérations.

En 2019, année du centenaire de l'OIT, la Conférence a laissé entrevoir que le monde du travail connaîtrait de nombreuses métamorphoses susceptibles d'avoir notamment une incidence sur notre façon de travailler, sur le temps de travail, voire sur la notion de travail

proprement dit. Nous, les employeurs, avons aussi appelé l'attention sur les mutations profondes qui affectent le fonctionnement des entreprises. Les mesures décidées par les gouvernements dans le cadre de la pandémie de COVID-19 ont accéléré ce processus. Pour ce qui est de la numérisation, elle n'incarne plus aujourd'hui l'«avenir du travail», mais son «présent». Nous sommes persuadés que la plupart des réglementations et institutions régissant actuellement le marché du travail sont solides, mais assez souples pour s'adapter à la nouvelle donne qui caractérise le monde du travail. Nous ne devrions pas prendre le risque d'ébranler le socle commun que le dialogue social nous a permis de forger avec succès pendant plus d'un siècle et qui nous aidera à relever les défis de cette nouvelle donne.

M. Gilbert F. Hounbo, le nouveau Directeur général, pilote pour la première fois les services d'appui à la Conférence. Nous souhaitons la bienvenue à Gilbert et aux membres de sa nouvelle équipe de direction et leur adressons tous nos vœux de réussite dans l'exercice de leurs fonctions. J'évoquerai demain le rapport du Directeur général, et plus particulièrement son initiative phare, la Coalition mondiale pour la justice sociale. Permettez-moi cependant d'insister sur un point: nous espérons vivement que cette initiative contribuera à «redynamiser» le rôle de l'OIT dans le système multilatéral.

Pour ce faire, il est impératif que les questions relatives aux compétences, à la productivité et aux entreprises durables soient convenablement reconnues et trouvent la place qui leur revient parmi les priorités de l'OIT. La Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, adoptée par la Conférence à la session de 2019, nous fournit les orientations nécessaires. Ce n'est qu'en faisant preuve d'ambition en la matière que l'Organisation pourra renforcer sa crédibilité au sein du système des Nations Unies.

La Conférence peut enfin siéger intégralement en présentiel. Cela dit, notre expérience récente des séances virtuelles nous permet de tirer des enseignements fort instructifs. Nous sommes capables de gérer beaucoup mieux notre temps et de l'optimiser, d'éviter les procédures inutiles et d'utiliser judicieusement notre temps de parole. De plus, il conviendrait de mettre à profit les outils numériques pour rendre la Conférence plus inclusive, au bénéfice notamment de ceux qui, exceptionnellement, ne peuvent pas se joindre à nous. Les différentes commissions devront tenir compte de ces acquis.

Je souhaiterais maintenant passer brièvement en revue les discussions qui nous attendent au sein des commissions.

La Commission de l'application des normes se réunit de nouveau pour discuter d'un ordre du jour priorisé. Étant la plus ancienne commission de la Conférence, elle fournit les orientations tripartites les plus pointues et les plus autorisées en matière d'application des normes de l'OIT. Cette année, nous attendons avec impatience l'examen de l'étude d'ensemble, qui couvre six instruments portant sur la discrimination, les travailleurs ayant des responsabilités familiales et la protection de la maternité. La non-discrimination dans le monde du travail est une composante non négligeable pour promouvoir les performances commerciales et économiques globales d'un pays, au regard notamment de la productivité nationale et de la croissance économique, sur la base de l'équité et de la justice. Cette discussion contribuera à mettre en lumière la façon dont, concrètement, les normes internationales du travail parviennent à pondérer la non-discrimination, les attentes disparates de la société et la diversité culturelle.

La tâche la plus ardue qui incombe à la Commission de l'application des normes sera cette année encore la discussion relative à la liste des cas individuels. Il est regrettable que dans plusieurs États Membres, le principe fondamental de la liberté syndicale ne soit pas respecté, que les efforts pour obtenir un vrai consensus satisfaisant sur l'action à mener soient

contrecarrés et que les organisations d'employeurs et de travailleurs ne puissent prendre part à l'édification d'un avenir meilleur.

Comme l'an dernier, je continue d'insister sur un point crucial: la Commission de l'application des normes doit faire savoir clairement qu'elle s'engage au service d'un contrôle équilibré, et doit répondre aux besoins des entreprises durables, lesquels devraient être pris en considération non seulement dans les débats, mais aussi dans les résultats des travaux de la commission. Nous, les employeurs, continuerons d'œuvrer pour aboutir à des conclusions consensuelles et nous exprimerons nos points de vue, même s'ils sont divergents, dans le respect et la compréhension mutuels.

Notre ordre du jour comprend de surcroît une discussion récurrente sur la protection des travailleurs; elle fait suite à la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008), telle qu'amendée en 2022. Comme le reconnaît le rapport fourni par le Bureau, cette discussion est essentielle pour tirer parti des progrès indéniables qui ont été accomplis en matière de protection des travailleurs depuis la précédente discussion qui s'est tenue en 2015.

Permettez-moi d'insister sur un point fondamental: les discussions récurrentes n'ont pas vocation à lancer un débat de politique générale. Elles ont pour objet de faire le point des actions menées par l'OIT en vue d'épauler les mandants, de faire le bilan des efforts déployés par les mandants pour mettre en œuvre leurs politiques respectives et, bien sûr, d'en tirer des leçons aux fins de l'action future. La discussion récurrente sur la protection des travailleurs ne doit pas déboucher sur la création de nouveaux concepts controversés pouvant susciter des débats politiques interminables, théoriques et clivants. Tout cela risquerait de compromettre l'obtention possible d'un résultat consensuel.

Toutes les parties prenantes doivent impérativement garder à l'esprit que nous ne pouvons pas dissocier la protection des travailleurs des besoins des employeurs et de la nécessité d'avoir des entreprises durables créatrices d'emplois. Les entreprises doivent se développer, être productives et générer des emplois décents. Faute d'un environnement adéquat, il est impossible de protéger efficacement ou durablement les travailleurs.

Lors de la présente session, la Conférence tiendra également une première discussion générale sur une transition juste. Elle s'appuiera très certainement sur les Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, lesquels ont été adoptés par l'OIT en 2015. Je pense que nous sommes tous d'accord pour considérer qu'une transition vraiment juste passe par l'adoption de conclusions claires et cohérentes, axées sur les priorités du monde du travail. Dans le débat public, la tendance à circonscrire la notion de transition et d'objectifs de développement durable aux seuls aspects écologiques ne rend pas compte de la complexité de la question. C'est pourquoi je remercie le Directeur général qui, dans son allocution, a aussi insisté sur ce point et dit très clairement que la Coalition mondiale pour la justice sociale a précisément pour objet de remédier à ce déséquilibre en mettant l'accent sur le monde du travail et sur le travail décent, ainsi que sur la nécessité d'évoquer ces aspects dans le contexte d'une transition juste. Dès lors que les politiques de transition juste couvrent un large éventail thématique, il faut impérativement que la discussion reste ciblée et cohérente, afin de proposer des solutions reposant sur des données factuelles et de garantir des résultats satisfaisants.

Les mandants de l'OIT ont besoin de conseils pratiques en matière de création d'emplois et de développement des compétences, surtout en ces temps troublés, où la forte hausse des prix de l'énergie et l'inflation galopante risquent fort d'entraîner des pertes d'emploi substantielles. Cette situation éprouve non seulement les travailleurs – le Directeur général a

mentionné ses effets préjudiciables sur leur pouvoir d'achat et leur bien-être – mais aussi les entreprises du monde entier, en particulier les PME. En l'espèce, il convient impérativement d'éviter que de piètres politiques de lutte contre le changement climatique n'entraînent involontairement la destruction d'emplois décents et ne compromettent la réalisation de l'objectif même d'une transition juste.

Trop d'entreprises, notamment de PME de pays en développement, ont fort à faire pour anticiper la réorganisation voulue pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter. Elles n'ont pas d'accès au financement et ne bénéficient d'aucun soutien pratique pour faire face à ces nouvelles exigences. En réalité, bien des entreprises sont en passe de disparaître. Trop souvent, les décideurs ignorent presque tout de leurs besoins concrets, alors qu'ils constituent la principale source de création d'emplois.

Des politiques climatiques mal conçues risquent de perturber l'économie réelle, voire de mettre en péril les stratégies justement élaborées pour remédier au problème. Il est vital de mesurer aussi l'incidence de ces politiques au regard des coûts et des obstacles, afin de ne pas déstabiliser fortement l'économie réelle, en particulier pour les PME et pour l'emploi en général, évidemment. D'où la nécessité d'incorporer la question des compétences au premier plan des politiques en faveur d'une transition juste et de favoriser l'action de l'Organisation dans ce domaine. Une fois encore, je félicite le Directeur général d'avoir également fait valoir l'importance pour l'OIT de se doter d'une politique de développement des compétences.

J'en arrive à la Commission normative sur les apprentissages, où nous sommes censés adopter en la matière une nouvelle norme, traitant précisément de la question des compétences. Des systèmes d'apprentissage efficaces ont indéniablement leur utilité pour relever le défi du chômage, du manque de compétences et de leur inadéquation, et pour faciliter le passage de l'école à la vie active. Or, le nombre d'apprentis diminue au niveau mondial, ce qui est très regrettable, et les entreprises ont de plus en plus de mal à recruter de jeunes apprentis, en particulier dans les pays en développement, où les institutions représentent un maillon faible. Nul besoin d'avoir des réglementations rigides; en revanche, il nous faut bel et bien un instrument prospectif, un fil conducteur alliant souplesse et promotion. Un tel instrument devrait bénéficier à l'apprenti, à l'entreprise et à la société dans son ensemble. Nous sommes parvenus à un consensus majeur lors de la fructueuse discussion de l'an dernier, dont les résultats ont été intégrés à la recommandation proposée par le Bureau. Nous devons préserver cet équilibre, fondé sur une composante réglementaire adéquate et, surtout, sur une approche promotionnelle.

Avant de conclure, je tiens à rendre hommage à des membres éminents du groupe des employeurs qui sont décédés très récemment. Ils devaient assister à la présente session de la Conférence internationale du Travail. Il s'agit de Mohamed Al Amer, de Fasihul Karim Siddiqi, de Zaki Ahmed Khan et d'Alberto Echavarría, dont nous déplorons vivement l'absence.

Fasihul Karim Siddiqi était le vice-président de la Fédération des employeurs du Pakistan (EFP) ainsi qu'un membre actif et très respecté du groupe des employeurs. Son énergie, sa bonne humeur et sa créativité nous manqueront beaucoup. Zaki Ahmed Khan présidait l'EFP; il avait récemment intégré les rangs du Conseil d'administration du BIT et avait aussi participé activement à la dernière session de la Conférence internationale du Travail. Nous ne pouvons imaginer l'immense tristesse ressentie par toute l'équipe de l'EFP face à la disparition de ces deux personnalités de premier plan, et nos pensées vont à leur famille et à leurs proches.

Par ailleurs, comme beaucoup d'entre vous le savent, notre collègue Mohamed Al Amer, membre employeur de la Chambre de commerce et d'industrie de Bahreïn, est décédé subitement en mars au cours de la session du Conseil d'administration. Son profond respect pour l'OIT et sa longue histoire restera gravé dans nos mémoires.

Nos pensées vont enfin à notre cher Alberto Echavarría qui, parmi beaucoup d'autres fonctions importantes, siégeait notamment au Conseil d'administration, était porte-parole des employeurs au sein du Comité de la liberté syndicale et vice-président de l'Association nationale des employeurs de Colombie (ANDI). Beaucoup d'entre vous connaissaient bien Alberto. Il a consacré une grande partie de sa carrière à défendre avec fougue les principes de l'OIT et les intérêts des employeurs au sein de l'Organisation. Il était, littéralement, l'un des meilleurs guerriers des employeurs, au service de la juste cause du respect du dialogue social, de la liberté et de l'indépendance des organisations d'employeurs et de travailleurs dans le monde. Les mots nous manquent pour exprimer combien cette perte très récente nous attriste. Je voudrais conclure en vous rappelant la réflexion qu'Alberto nous a fait partager: «Nous pouvons, au sein de cette Organisation, changer la donne au bénéfice de la société, des travailleurs et des employeurs». Il nous incombe de mener à bien cette tâche de manière respectueuse et constructive.

M^{me} Passchier

Présidente du groupe des travailleurs
(original anglais)

Quel plaisir de vous voir réunis en si grand nombre à Genève, pour cette première session de la Conférence internationale du Travail à se tenir entièrement en présentiel depuis 2019. Je veux croire que le contact humain dû à cette proximité suscitera l'optimisme, l'espoir et la créativité dont nous avons besoin pour aboutir à des conclusions probantes, aptes à témoigner de cette volonté commune de façonner l'avenir du travail, d'œuvrer au service de l'intérêt général et de garantir à tous la justice sociale. Avant de poursuivre, je tiens à présenter mes condoléances à M^{me} Hornung-Draus pour les décès qui ont endeuillé le groupe des employeurs. Je suis certaine qu'à la 348^e session du Conseil d'administration, le 17 juin, nous pourrons rendre un hommage plus appuyé aux disparus.

Permettez-moi de poursuivre en félicitant le Président et les vice-présidents de la Conférence pour leur élection. Nous sommes sûrs qu'ils feront le maximum pour contribuer à la réussite de cette session en guidant nos pas dans cette voie. Il me faudra peut-être quelques minutes supplémentaires, et je vous prie de m'en excuser, pour vous faire part des premières observations des travailleurs concernant les grandes questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. S'il faut s'attendre à d'âpres discussions au cours de cette session, ne perdons jamais de vue les difficultés auxquelles les travailleurs sont quotidiennement confrontés extra muros, sans parler des défis que les employeurs et les gouvernements devront relever pour assurer une transition juste vers un avenir de paix et de prospérité – un avenir qui, certains jours, semble parfois inatteignable.

Il y a en effet la menace existentielle que constitue le changement climatique, menace éclipsée ces dernières années par une crise sanitaire à l'échelle planétaire. Les catastrophes naturelles liées aux changements climatiques – inondations, sécheresses, cyclones et vagues de chaleur, notamment – se multiplient un peu partout et touchent essentiellement les populations et les régions les plus pauvres, ce qui provoque inévitablement une augmentation des flux migratoires. Les guerres continuent de faire rage et risquent de s'intensifier, laissant poindre le spectre d'un anéantissement nucléaire. L'horloge de l'apocalypse, dont les aiguilles marquent cette année minuit moins une minute et demie, n'a jamais été aussi proche de la catastrophe nucléaire mondiale. Les investissements massifs qui alimentent une nouvelle course aux armements, nucléaires comme conventionnels, hypothèquent les montants que l'on devrait consacrer à la sécurité collective et à la préservation de la vie sur notre planète. Les tensions géopolitiques continuent de fragiliser le multilatéralisme et d'amoindrir sa capacité à

remédier aux problèmes auxquels nous sommes tous confrontés. Selon d'inquiétantes rumeurs, l'intelligence artificielle pourrait bien supplanter l'être humain si nous ne reprenons pas les rênes.

Dans un contexte où les inégalités, la faim, la pauvreté et le travail des enfants ne cessent de monter en puissance, la frange des laissés pour compte, qui grossit elle aussi, n'a plus confiance dans ses dirigeants politiques; d'où l'entrée en lice des extrémismes et du populisme qui grignotent du terrain. J'en viens maintenant à évoquer une autre crise auquel le monde est aujourd'hui confronté – celle de la démocratie, qui est pour l'heure dans un état critique, comme l'atteste le fait que l'on puisse parfois assister à la suppression des droits de l'homme et des droits du travail. L'OIT et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont voulu commémorer de concert le 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, toutes deux adoptées en 1948, en organisant la semaine dernière un événement intitulé «À la croisée de l'espace civique et des droits au travail».

Selon une définition de l'Organisation des Nations Unies figurant dans une note d'orientation publiée en 2020, l'espace civique est le cadre qui permet aux individus et aux groupes de participer pleinement à la vie politique, économique, sociale et culturelle de leur société. Les acteurs de la société civile, notamment les syndicalistes, devraient pouvoir s'exprimer librement, en toute sécurité, et opérer des changements de manière pacifique et efficace. Cela suppose l'existence de mécanismes permettant un véritable accès à l'information, ainsi que le dialogue et l'expression d'opinions dissidentes et d'idées impopulaires.

Dans une déclaration faite en 2016 devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association a rappelé que c'est précisément dans les périodes de crises multiples que les droits de réunion et d'association sont le plus nécessaires, car ils permettent à la population de s'exprimer pacifiquement, de mettre ses talents à contribution, de partager des idées et d'aider la société à résoudre progressivement ses problèmes. Force est malheureusement de constater que nombre de gouvernements ont réagi en prenant des mesures destructrices et contre-productives, en empêchant les acteurs de la société civile de s'exprimer et d'agir.

Lors de l'événement organisé la semaine dernière, j'ai qualifié les syndicats de baromètres de la société. En effet, lorsque des syndicats libres et indépendants peuvent s'organiser et participer au dialogue social, les économies et les sociétés sont florissantes. En revanche, lorsque l'on s'en prend aux normes internationales du travail qui sont fondamentales, on assiste le plus souvent à un rétrécissement de l'espace civique, à un affaiblissement de la démocratie et à une détérioration du niveau de vie et des conditions de travail. L'indice (2022) des droits dans le monde établi par la Confédération syndicale internationale montre clairement que le droit des travailleurs de s'organiser et de négocier collectivement subit depuis une dizaine d'année une érosion qui s'accompagne par ailleurs de restrictions croissantes de la liberté d'expression et de réunion.

La Commission des affaires générales va se pencher dans le courant de la journée sur la situation extrêmement préoccupante du Bélarus, laquelle a donné lieu au lancement d'une procédure au titre de l'article 33 pour violations persistantes de la convention n° 87 et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949. Nous avons là l'exemple, parmi d'autres malheureusement, d'un pays où l'espace civique et la liberté d'association sont attaqués avec la plus extrême violence.

La Déclaration de Philadelphie de 1944 pose, à juste titre, que la liberté d'expression d'association est une condition indispensable d'un progrès soutenu. La liberté d'association et la négociation collective restent quant à elle les droits fondamentaux les plus importants et les plus difficiles à mettre en œuvre, d'autant qu'ils sont considérés, au sein de l'OIT, comme des droits habilitants dont découle nécessairement la réalisation de tous les autres.

Les questions cruciales que nous allons évoquer lors de cette session sont d'une actualité brûlante. C'est pourquoi nous nous félicitons du rapport du Directeur général intitulé *Faire avancer la justice sociale*, lequel nous ouvre de vastes perspectives qui devraient éclairer la totalité de nos travaux. L'évolution des modalités de travail, de même que le recours, parfois excessif, aux contrats temporaires et à court terme se soldent par une précarité généralisée de l'emploi et portent gravement atteinte à la liberté syndicale et à la négociation collective tout en fragilisant l'accès à la protection des travailleurs. Ce dernier volet, qui est d'ailleurs inscrit à notre ordre du jour, sera traité dans le cadre de la discussion récurrente; ce sera alors l'occasion de joindre le geste à la parole. Dans la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail de 2019, nous avons en effet appelé l'ensemble des Membres à assurer une protection adéquate à tous les travailleurs, en tenant compte notamment de la sécurité et de la santé au travail et d'autres droits fondamentaux, comme le droit à la liberté syndicale et le droit de négociation collective, le droit à un salaire minimum et la limitation de la durée du travail pour tous les travailleurs, quels que soient les modalités contractuelles dont ils relèvent ou leur type d'emploi. Il importe que cette protection s'étende à tous les travailleurs: travailleurs migrants, travailleurs précaires, travailleurs de l'économie informelle et travailleurs indépendants.

À l'ère numérique des plateformes ou du télétravail, la question du temps du travail nous invite à nous demander comment faire respecter les normes minimales consacrées par les conventions et les recommandations au regard de la nouvelle donne. Pour ce faire, nous estimons qu'il faut préalablement nous assurer que chacun a la garantie d'un salaire vital sans devoir faire des heures supplémentaires.

En ce qui concerne la protection des droits des jeunes travailleurs lors de leur transition vers l'emploi décent, nous attendons avec intérêt la deuxième discussion, qui devrait aboutir à l'adoption d'une recommandation sur les apprentissages de qualité. Une recommandation qui, à l'évidence, viserait à niveler non par le bas mais par le haut la norme mondiale applicable aux apprentissages, le but étant de protéger notre jeunesse contre l'exploitation, et contre la pression d'un marché friand de main-d'œuvre peu coûteuse et peu soucieux de son avenir et, par conséquent, du nôtre.

La discussion générale sur une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, laquelle comportera un examen des politiques industrielles et des technologies, cherche à accélérer la mise en œuvre d'une transition juste par les gouvernements, les travailleurs et les employeurs, avec le soutien de l'OIT.

Au vu des observations que j'ai déjà formulées à propos de la crise climatique, je considère que cette discussion générale arrive à point nommé pour donner au travail la place qui lui revient dans la gouvernance d'une transition juste vers un monde plus durable. Nous ne serons pas en mesure de concrétiser les engagements pris aux termes de l'Accord de Paris sur le changement climatique sans mettre en place des politiques industrielles efficaces, élaborées avec les partenaires sociaux, sous-tendues par un panachage de mesures budgétaires et d'investissements, ni sans élaborer de stratégies de diversification propres à mieux étayer un processus de transformation structurelle axé sur la justice sociale et environnementale. Un processus qui nécessitera notamment d'adopter une approche sectorielle pour l'ensemble des

chaînes d'approvisionnement mondiales, d'assigner un rôle clé aux peuples indigènes et tribaux, de mettre le progrès technologique au service d'une répartition équitable des gains de productivité, et d'assurer la cohérence des politiques d'un bout à l'autre du système.

La Commission des affaires générales va établir la version officielle de certains amendements aux instruments qui doivent être mis à jour, sur la base des décisions prises l'an dernier par la Conférence aux fins de conférer au droit à un milieu de travail sûr et salubre le statut de droit fondamental au travail, mais aussi des décisions de la Commission tripartite spéciale créée en application de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée, lesquelles portaient sur les normes de santé et de sécurité propres au secteur maritime. Tel est l'aboutissement d'un dialogue social constructif qui participe à l'élaboration d'un corpus de normes internationales du travail solide et à jour. Nous nous félicitons de surcroît que l'espagnol soit appelé à devenir la troisième langue de l'OIT faisant foi.

Nous avons malheureusement été contraints aussi, pour la deuxième fois dans l'histoire de l'OIT, d'invoquer l'article 33 de la Constitution de l'OIT pour obtenir du gouvernement du Bélarus qu'il respecte les recommandations de la commission d'enquête concernant les conventions n° 87 et 98. Je ne vais pas entrer ici dans les détails d'une situation aussi triste que tragique, due au fait que depuis une vingtaine d'années le gouvernement du Bélarus s'emploie délibérément à éradiquer le syndicalisme libre. Pour notre Organisation, il s'agit vraiment d'une procédure de dernier recours. Compte tenu de l'extrême gravité et de la persistance de la situation, nous appelons le groupe gouvernemental et le groupe des employeurs à témoigner leur solidarité à nos frères et sœurs du Bélarus, dont beaucoup sont incarcérés, et à soutenir l'adoption d'un train complet de mesures visant à garantir le respect par le gouvernement du Bélarus des recommandations de la commission d'enquête et à mettre un point final aux violations flagrantes des droits de l'homme et des droits syndicaux perpétrées dans le pays.

Tout en soulignant son importance, je ne m'attarderai pas sur la Commission de l'application des normes. Nous espérons toutefois que, sur fond de tensions géopolitiques et de fragilisation du multilatéralisme, tous les mandants restent profondément attachés au système de contrôle de l'Organisation, qui procède de l'idée, libellée en ces termes dans le Préambule de la Constitution de l'OIT: «la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays». Nous avons pris connaissance avec grand intérêt du rapport établi par le Bureau à partir de l'étude d'ensemble menée auprès des mandants sur l'égalité des genres au travail. Il constitue un cadre solide, fondé sur les droits, qui permettra au Bureau d'élaborer une stratégie expressément axée sur l'égalité des genres, assortie d'un programme porteur de transformations en la matière. Il ressort des données figurant dans le rapport qu'en dépit des promesses et des beaux discours, les progrès accomplis au cours des dernières décennies restent infimes.

Nous souscrivons par ailleurs pleinement à l'avis de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations selon lequel la discrimination fondée sur le genre doit être comprise au sens large et inclure de ce fait les distinctions reposant sur les caractéristiques biologiques ainsi que les inégalités de traitement découlant des rôles et responsabilités socialement construits qui sont assignés à un sexe ou genre particulier, à quoi il faut ajouter la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et le statut intersexe.

Nous avons également pris connaissance avec intérêt de l'annexe au rapport du Directeur général et de son équipe intitulée *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, même si nous sommes bien obligés de constater, non sans tristesse et amertume, que la situation s'est encore détériorée depuis le rapport de l'année dernière. Il est bon que ce rapport, qui nous apprend que les jeunes travailleurs et travailleuses de Palestine semblent condamnés à ne connaître pendant toute leur vie aucune perspective d'amélioration, ne soit pas banalisé, considéré comme un rapport de plus, mais nous incite au contraire, ainsi que l'ensemble du système des Nations Unies, à prendre davantage d'initiatives en amont.

J'ai mentionné la question de la discrimination, et je terminerai sur ce point en faisant observer que toutes les conclusions que nous pourrions établir de manière concertée au cours de cette session de la Conférence resteront pour l'essentiel lettre morte si nous ne donnons pas à l'Organisation les moyens de les mettre en œuvre. J'espère qu'il est clair pour tout le monde que, conformément à notre Constitution, la présente session de la Conférence représente la dernière et ultime possibilité d'approuver le programme et budget de l'Organisation pour le prochain exercice biennal et d'empêcher qu'elle ne soit contrainte d'arrêter ses activités à la fin de l'année. Les travailleurs du monde entier attendent de leurs gouvernements qu'ils aient le sens de leurs responsabilités et empêchent un tel désastre, qui aurait des conséquences inacceptables sur la mission essentielle de l'OIT, tant à Genève que sur le terrain. C'est pourquoi nous exhortons tous les gouvernements à adopter le programme et budget.

Nous invitons en outre les gouvernements à respecter la nature tripartite de l'Organisation et à ne pas utiliser la discussion qui a lieu au sein de la Commission des finances, laquelle n'est pas tripartite, pour lancer des débats politiques susceptibles de modifier le programme et budget tel qu'approuvé par le Conseil d'administration, sans y associer comme il se doit le groupe des travailleurs et le groupe des employeurs. J'attends beaucoup des délibérations et des négociations qui vont se tenir entre des partenaires sociaux tripartites véritablement motivés et je vous souhaite à tous une session très fructueuse.

Clôture de la séance

Le Président

(original anglais)

Nous sommes parvenus au terme des travaux de cette séance d'ouverture de la Conférence. Nous avons mis en place la structure qui nous permettra de mener à bien nos travaux au cours des deux prochaines semaines.

Je déclare close la séance d'ouverture de la 111^e session de la Conférence internationale du Travail.

(La séance est levée à 13 heures.)